

Les grandes lignes du rapport du HCE

Les titres sont ceux du rapport. En italique, des extraits du rapport.

1. les indicateurs annuels fournis au Parlement ne sont pas satisfaisants

1.1 Les indicateurs concernant « les compétences de base » en français et en mathématiques sont partiels, peu exigeants, et donc trompeurs quant à la maîtrise du socle commun

Les indicateurs ont été élaborés en 2005, dans le cadre de la LOLF, avant l'élaboration du socle. Ils ne portent que sur une compétence et demie (sur 7) et l'évaluation des élèves par QCM n'est pas adaptée. *Enfin et surtout, le niveau d'exigence attendu pour les « compétences de base » est bien moindre que pour le socle commun*

1.2 Les indicateurs tirés des évaluations nationales des trois paliers du socle commun ne sont pas fiables pour des raisons de méthode

Au palier 1 du socle, la confusion entre deux types d'évaluation prive les indicateurs de la rigueur nécessaire.

Il n'est pas de bonne méthode de confondre deux types d'évaluation : d'une part les évaluations dans la classe dont l'enseignant a régulièrement besoin pour adapter son enseignement en fonction des acquis de ses élèves, d'autre part une évaluation nationale destinée au pilotage du système éducatif.

De plus la diversité des pratiques des enseignants face à cette évaluation nationale fausse aussi le résultat. *Aux paliers 2 et 3 du socle, la fiabilité des indicateurs n'est pas assurée*

Si l'évaluation du système porte cette fois sur des échantillons (270 écoles, 270 collèges), le manque d'harmonisation et de contrôle sur la manière dont est renseignée l'attestation rend les résultats très variables. de même le flou des consignes de l'institution concernant ces évaluations se traduit sur le terrain par des pratiques très variables.

Le champ des indicateurs existants ne permet pas d'évaluer avec précision la maîtrise du socle

En CE1, le HCE ne conteste pas le fait que l'évaluation des compétences soit partielle, mais regrette que la culture scientifique soit délaissée de même que les compétences civiques et sociales.

D'autre part, les évaluations de CE1 se fondent sur les programmes. Écrire de ces évaluations qu'elles « permettent de déterminer la proportion des élèves qui ont de bons ou de très bons acquis en français et en mathématiques » et « d'évaluer le pourcentage d'élèves qui [...] maîtrisent les deux premières compétences du palier 1 du socle » pose problème car on en revient à la notion de moyenne, alors que réussir une fois un item sur deux du programme ne signifie pas que le socle soit maîtrisé.

Aux deux autres paliers du socle, les sept compétences sont évaluées, mais il est permis de s'interroger sur le champ ou le contenu de ce qui fait l'objet de la validation. Le rapport prend l'exemple de la validation A2 en langues vivantes, exigible au palier 3, qui, dans bien des cas, « est octroyée aux élèves ayant obtenu la moyenne sur 20, indépendamment des critères de certification européens ». Concernant la validation du socle commun au palier 3, la « règle fondamentale de non-compensation n'est

pas pleinement respectée : c'est ainsi que 11 % des élèves se sont vu attribuer le socle sans avoir validé les sept compétences.”

2 – IL EXISTE DES INDICATEURS NATIONAUX RIGoureux : LES INDICATEURS CEDRE

Un dispositif a été mis en place par le ministère en 2003 : il s'agit du Cycle des Evaluations Disciplinaires Réalisées sur Echantillon (CEDRE), lequel concerne les deux moments-clés de la scolarité que sont la fin de l'école primaire et la fin du collège. Ces indicateurs, publiés régulièrement, sont très peu commentés et donc assez largement méconnus.

2.1 Le champ d'évaluation des indicateurs CEDRE est large et diversifié

Le dispositif croise plusieurs approches disciplinaires, multidisciplinaires, non-disciplinaires. *“Ce dernier volet est particulièrement intéressant dans la perspective du socle commun : en effet, l'évaluation couvre plusieurs domaines de compétences « gradués en fonction d'une complexité croissante des opérations mentales nécessaires pour les mettre en œuvre”*

2.2 Ce dispositif d'évaluation est fiable

Tout comme les enquêtes internationales de type PISA, les évaluations CEDRE sont des évaluations-bilans qui se déroulent selon un cycle d'une durée de 6 ans et reposent sur l'interrogation d'un échantillon représentatif d'élèves.

Le principal objectif du dispositif CEDRE consiste à mesurer les évolutions des performances des élèves d'une vague d'enquête à l'autre, la comparabilité des résultats étant garantie par la reprise à l'identique d'un nombre suffisant de questions.

On constate que près de 40 % des élèves de CM2 avaient, en 2009, des acquis insuffisants ou fragiles et que l'école primaire n'est pas parvenue à faire baisser de manière significative la proportion de ces élèves en difficulté, les performances des élèves étant globalement stables entre 2003 et 2009.

Au collège, l'évolution des résultats pendant cette période est ici préoccupante, puisqu'elle fait apparaître une dégradation sensible des résultats : on observe en effet que la population des élèves les plus faibles (groupes 0 et 1) a augmenté de près de 20 % (passant de 15 % à 17,9 %) alors que celle des élèves les plus forts (groupe 5) a baissé de près de 30 % (passant de 10 % à 7,1 %). La prise de conscience de cette réalité explique notamment la mise en place d'heures d'accompagnement personnalisé au lycée.

2.3 Ce dispositif permet de mesurer le degré d'équité du système éducatif

Le dispositif CEDRE nous renseigne également, grâce à un questionnaire de contexte, sur les caractéristiques sociodémographiques (sexe, origine sociale...) et scolaires (type d'établissement, retard) des élèves, leurs centres d'intérêt ou leurs motivations, et met ainsi en lumière des disparités importantes dans les performances des élèves, disparités qui posent la question de l'équité de notre système éducatif.

2.4 Les indicateurs CEDRE ne peuvent pas être utilisés tels quels pour mesurer la maîtrise du socle commun

Ils sont *partiels à plusieurs égards* car toutes les disciplines ne sont pas concernées et l'expression écrite et orale n'est pas évaluée.

Le seuil de validation du socle commun constitue une autre difficulté. Dans le cadre des indicateurs CEDRE, où met-on la barre pour considérer que le socle est maîtrisé ?

Ces considérations démontrent, si besoin en était, que les exigences du socle commun correspondent à une authentique ambition.

Les résultats de CEDRE donnent une image beaucoup plus fidèle des acquis des élèves que les indicateurs LOLF et ils sont cohérents avec les résultats de l'enquête PISA. On peut regretter qu'ils n'aient eu d'écho ni dans les milieux informés, ni dans l'opinion publique.

3 – LES INDICATEURS INTERNATIONAUX, DEVENUS UN OUTIL DE PILOTAGE INDISPENSABLE DES POLITIQUES ÉDUCATIVES, DOIVENT INSPIRER LES INDICATEURS NATIONAUX

Or la France ne participe pas à un certain nombre d'évaluations internationales qui permettent de comparer les systèmes éducatifs. Elles servent à des prises de conscience et à piloter ces systèmes.

3.1 À l'école primaire, PIRLS (Progress in International Reading Literacy Study), comme CEDRE, fait référence aux programmes scolaires

50 pays sont comparés au niveau du CM1. À partir de deux types de textes, narratifs d'une part, informatifs d'autre part, l'étude évalue quatre capacités : « prélever des informations explicites », « faire des inférences directes », « interpréter et assimiler idées et informations » et « examiner et évaluer le contenu, la langue et les éléments textuels ».

Si les performances de la France restent stables sur la dernière décennie, elle se situe en queue de peloton pour l'UE.

3.2 À quinze ans, PISA (Programme for International Student Assessment) est centré, comme le socle commun, sur des compétences

L'enquête PISA, réalisée par l'OCDE à un rythme triennal depuis 2000, s'est aujourd'hui imposée comme une référence pour l'évaluation des acquis des élèves, même dans les pays qui ont, à un moment donné, émis des doutes quant à la validité de ses résultats. Ce sont des compétences qui sont évaluées. La France est, d'une manière générale, passée du groupe des pays les plus performants à celui dont la performance est équivalente à la moyenne des pays de l'OCDE, entre 2003 et 2009. La France se singularise par ailleurs par une proportion importante d'élèves, supérieure à 20 %, dans les bas niveaux. En termes d'équité, l'influence du milieu familial sur les performances scolaires est plus forte en France que dans la moyenne des pays de l'OCDE.

CONCLUSION

Le Haut Conseil de l'Éducation recommande de renoncer aux indicateurs actuels de la LOLF sur la maîtrise des « compétences de base ». Ces indicateurs donnent en effet une image erronée du degré de maîtrise effective du socle commun par les élèves. S'agissant des indicateurs de la LOLF correspondant aux trois paliers du socle, le Haut Conseil préconise de séparer clairement les évaluations que les enseignants doivent faire régulièrement de leurs propres élèves de celles qui doivent servir de base au pilotage national de notre système éducatif. Il suggère à cette fin de créer un dispositif nouveau en faisant évoluer les évaluations CEDRE dont il s'inspirerait pour les aspects méthodologiques.

. Le Haut Conseil de l'Éducation recommande que soit conduite chaque année l'évaluation d'un palier du socle commun, ce qui conduirait à évaluer chaque palier tous les trois ans, périodicité adéquate pour mesurer des évolutions

Pour être pertinents du point de vue du socle, les indicateurs devront être attentifs à un certain nombre de caractéristiques : ils devront évaluer des compétences, c'est-à-dire la combinaison de connaissances, de capacités et d'attitudes, et se fonder sur une évaluation en situation complexe ; ils devront bien entendu évaluer la totalité des compétences et conserver une échelle de valeurs stable permettant la comparaison dans le temps. compatibles avec les évaluations internationales de l'OCDE (PISA), de l'IEA (PIRLS, TIMSS, ICILS...) ou de l'Union européenne. Le moment est venu de confier à une agence d'évaluation indépendante la mise en œuvre d'un tel programme, comme le suggérait la lettre de mission du Président de la République adressée au ministre de l'Éducation nationale en 2007. Il est essentiel en effet que, dans notre démocratie, les données concernant les résultats de notre système éducatif soient objectives et transparentes, donc incontestables.